

- 4. Le Comité permanent recommande de mettre l'accent sur la fourniture de renseignements et de services de counselling complets aux personnes qui doivent apprendre à vivre avec le SIDA et qui en mourront. Il recommande plus précisément d'adapter au contexte canadien le contenu d'un livre intitulé «Living with AIDS», publié à Los Angeles, et de le diffuser dans les deux langues officielles.**

D'après les témoignages entendus, il faudrait également donner au personnel hospitalier et aux professionnels de la santé davantage de renseignements sur la façon de traiter les victimes du SIDA et de diagnostiquer la maladie dès l'apparition des premiers symptômes. En effet, ces personnes sont souvent appelées à prendre des décisions sur l'opportunité d'ordonner des traitements destinés à maintenir les patients en vie, comme la ventilation mécanique et l'alimentation forcée. Comme le SIDA peut entraîner la démence, de nombreuses personnes atteintes de la maladie deviennent mentalement incapables de prendre des décisions au sujet des soins qu'elles doivent recevoir. C'est pourquoi il serait bon qu'elles donnent au préalable des instructions, qui peuvent prendre la forme de discussions avec les médecins et la famille, d'un testament ou de la désignation d'un mandataire (par exemple un ami) chargé de prendre des décisions médicales en leur nom au moyen d'une procuration de longue durée. Le médecin doit lui aussi être renseigné sur les genres de traitements possibles et sur leurs chances de succès. De telles mesures permettraient d'atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les victimes du SIDA et de simplifier les décisions difficiles que le personnel médical doit prendre. Par conséquent:

- 5. Le Comité permanent recommande que l'Association médicale canadienne et l'Association des facultés de médecine du Canada élaborent un programme d'information à l'intention des médecins et des victimes du SIDA au sujet des traitements destinés à maintenir ces derniers en vie. Ce programme doit également mettre l'accent sur l'importance d'obtenir au préalable des instructions des victimes du SIDA concernant les traitements médicaux et sur les options possibles quant à la désignation d'un mandataire.**

Il faut que tous les paliers de gouvernement, les ONG et les associations participent à l'éducation du public. Il faut également qu'un organisme central soit chargé de coordonner la collecte et la diffusion de l'information. Pour le moment, le CCN-SIDA a un sous-comité des communications dont le mandat est de tenter de répondre à ces besoins. Pour accélérer et augmenter l'éducation du public, qui est d'une importance prioritaire:

- 6. Le Comité permanent recommande que le sous-comité des communications du CCN-SIDA poursuive activement son mandat et élabore une stratégie globale d'éducation et de diffusion de l'information à l'intention du grand public et des professionnels. Le centre national pour le SIDA devrait travailler en collaboration avec les provinces pour la mise en application des recommandations du sous-comité des communications du CCN-SIDA.**

Le Conseil des sciences du Canada a l'habitude de préparer et de diffuser de l'information portant sur des questions à caractère scientifique, social, éthique et économique. Les difficultés que l'on a éprouvées sur le plan de la diffusion de l'information montrent qu'il est nécessaire de recourir à un organisme qui a déjà la confiance du public. Pour répondre à ce besoin et pour éviter les doubles emplois: